

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 27 JANVIER 2022

Délibération n° 22-01-13

L'an deux mille vingt-deux et le 27 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bessey sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 31
- Date de la convocation : 20 janvier 2022

OBJET : DÉCHETS - LANCEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023-2027

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX.
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ.
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET.
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD.
LUPÉ :	M. Farid CHERIET.
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER.
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN.
PÉLUSSIN :	M. Michel DÉVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de M. Stéphane TARIN</i>).
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER.
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY.
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET.
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY.
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir de Mme Anne-Marie BORGEAIS</i>).
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Anne-Marie BORGEAIS (<i>Pouvoir à Mme Martine MAZOYER</i>).
CHUYER :	M. Philippe BAUP.
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Véronique LARDY-SALEL, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	M. Philippe BAUP.
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22_01_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022

M. le conseiller délégué à la gestion des déchets expose que par délibération n°17-09-14 du 18 septembre 2017, la communauté de communes a attribué le marché de traitement et de collectes des ordures ménagères d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le marché se terminant au 31 décembre 2022, il est nécessaire de relancer le marché, pour une durée de cinq ans, dont l'estimation financière est la suivante :

N° lot	Intitulé	Estimation € HT
1	Collecte, transfert et transport des déchets ménagers et assimilés <i>Tranche optionnelle : Fréquence de collecte en C 0.5</i>	1 925 000 € 1 550 000 €
2	Traitement des déchets ménagers et assimilés	1 190 000 €
3	Exploitation de la déchèterie <i>Tranche optionnelle : Exploitation de la plateforme déchets verts renouvelée avec apport en direct des particuliers</i>	2 845 000 € 158 000 €
4	Collecte sélective des matériaux recyclables hors verre, et transport jusqu'au site de traitement	760 000 €
5	Collecte du verre	180 000 €
	TOTAL	7 058 000 €

Au regard du montant, la procédure de consultation est un appel d'offre ouvert et sera publié au BOAMP et au JOUE.

Il est proposé d'autoriser M. le président à lancer la consultation pour le marché de collecte et de traitement des ordures ménagères 2023-2027 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, d'autoriser M. le président à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation, d'autoriser M. le président à signer les marchés en découlant et notamment les actes d'engagement ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, 30 POUR, 1 ABSTENTION :

- Autorise M. le président à lancer la consultation pour le marché de collecte et de traitement des ordures ménagères 2023-2027 sous la forme d'un appel d'offres ouvert,
- Autorise M. le président à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- Autorise M. le président à signer les marchés en découlant et notamment les actes d'engagement ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Serge Rault', is written over the printed name and extends upwards into the space above the logo.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220127-22_01_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022

Affichage : 25/02/2022